

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 920 Arrête de promulgation

n° 920

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 août 1960

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro
31 août 1960

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis le décret n° 60-811 du 2 août 1960 modifiant le décret n° 58-90 du 12 juillet 1958 portant prorogation des délais d'exécution du second plan quadriennal (J.O.R.F. du 7 août 1960, p. 7367).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire en congé :Le Secrétaire Général,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.